



- Bangladesh
- Brunéi Darussalam
- Cambodge
- Indonésie
- Malaisie
- Myanmar
- Philippines
- République démocratique populaire lao
- Singapour
- Thaïlande
- Timor-Leste
- Viet Nam

Un réfugié originaire du Myanmar recouvre ses facultés motrices dans un dispensaire du camp de Mae La, en Thaïlande.

Asie du Sud-Est

| Environnement opérationnel |

Bien que le Bangladesh ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, la politique constructive mise en place par le Gouvernement et l'aide apportée par la communauté internationale ont permis d'améliorer de façon tangible les conditions de vie des 28 000 réfugiés du Myanmar installés dans les deux camps de Cox's Bazar. Sachant qu'environ 200 000 personnes non enregistrées relevant de la compétence du HCR vivent en dehors des camps, des efforts supplémentaires devront toutefois être déployés pour respecter les normes internationales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps.

Le HCR continue de mettre en œuvre une approche globale pour améliorer la situation des réfugiés originaires du Myanmar, s'efforçant de garantir des conditions de vie plus équitables aux réfugiés enregistrés, aux personnes non enregistrées vivant à l'extérieur des camps ainsi qu'à la population d'accueil bangladaise.

Au Cambodge, le HCR coopère avec les autorités afin d'accroître les capacités du Bureau des réfugiés, créé en octobre 2008 sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur. La mise en œuvre réussie du mémorandum d'accord signé par le HCR, le Cambodge et le Viet Nam a permis d'obtenir des avancées notables dans la recherche de solutions au sort des Montagnards réfugiés au Cambodge.

En Indonésie, le HCR aide les autorités à préparer l'adhésion du pays à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à son Protocole de 1967. Les activités visant à renforcer les capacités nationales ont progressé grâce à un programme de formation et de sensibilisation mis en œuvre à travers tout le pays. L'augmentation constante du nombre de nouveaux arrivants a conduit le HCR à accroître sa capacité de protection dans différents sites du pays.

En Malaisie, le HCR s'efforce de surmonter les difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une protection dans un environnement marqué par des migrations mixtes et par l'absence de tout cadre juridique relatif aux réfugiés. Privés d'accès aux services publics et confrontés à des risques d'arrestation, de détention et d'expulsion, les réfugiés se tournent vers le HCR, qui constitue leur principale source de protection. Le HCR continuera à assurer l'enregistrement et la détermination du statut des réfugiés, ainsi qu'à leur délivrer des documents d'identité sur une base

individuelle et à intervenir en cas d'arrestation. L'Organisation redoublera également d'efforts pour dispenser des services sociaux et favoriser l'autonomie des communautés réfugiées.

Faute de possibilités de retour ou d'intégration sur place, le HCR mettra l'accent sur la réinstallation, seule solution actuellement envisageable pour de nombreux réfugiés. Dans tous les aspects de son travail, le HCR implique le Gouvernement malaisien dans les efforts visant à instaurer un environnement plus favorable à la protection des réfugiés.

Au Myanmar, les acteurs humanitaires continuent à se heurter à de nombreuses restrictions opérationnelles. Suite à la visite du Haut Commissaire en mars 2009, il a toutefois été convenu d'améliorer le programme mis en œuvre par le HCR au nord de l'État de Rakhine dans cinq grands domaines définis par le Gouvernement : santé, éducation, eau et assainissement, agriculture et infrastructures.

Ces efforts déployés au Myanmar viendront compléter le programme de réintégration du HCR en faveur des résidents musulmans qui ont regagné le pays. L'Organisation portera également assistance aux autres membres de la communauté dépourvus de citoyenneté, tout en contribuant à l'élargissement de l'espace humanitaire dans la région. Enfin, le HCR aidera les communautés touchées par les déplacements au sud-est du Myanmar.

La Thaïlande demeure un important pays d'asile pour les réfugiés originaires du Myanmar. L'espace de protection reste toutefois restreint et le HCR a des difficultés à accéder à certaines populations relevant de sa compétence. Bien que le rapatriement des Laotiens d'ethnie hmong se poursuive, l'Organisation n'a pas accès aux rapatriés. Des cas d'expulsion de demandeurs d'asile vers le Cambodge et le Myanmar ont en outre été signalés. Une étroite coopération avec le Gouvernement a permis de redynamiser le processus de sélection et d'enregistrement des réfugiés du Myanmar admis dans les camps frontaliers.

Au Viet Nam, le HCR poursuit ses visites dans les hauts plateaux centraux afin d'observer la situation des Montagnards de retour du Cambodge. Des progrès ont été accomplis dans la prévention et la réduction des cas d'apatridie grâce à l'entrée en vigueur des révisions des lois sur la nationalité.

| Stratégie |

Le HCR plaidera pour les droits des personnes relevant de sa compétence et pour le respect des normes de protection internationales, avec l'aide des institutions régionales et des acteurs de la société civile. À cet égard, le fondement de sa stratégie consistera à lancer et à promouvoir des activités conduisant les pouvoirs publics à assumer davantage la prise en charge des réfugiés, en particulier dans le domaine de l'accès à la protection et aux services fondamentaux et de l'enregistrement. Par ailleurs, ses stratégies de protection mettront l'accent sur les flux de migration mixtes, la détermination du statut de réfugié, l'accès à l'asile, la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que la protection et l'assistance offertes aux réfugiés urbains les plus nécessiteux. Les solutions telles que la réinstallation et l'autosuffisance demeureront des priorités.

Le HCR continue à dresser un état des lieux des populations de la région touchées par l'apatridie, afin d'élaborer des stratégies visant à s'attaquer à ce problème et à promouvoir les droits et le bien-être des populations apatrides.

| Contraintes |

La Thaïlande continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés originaires du Myanmar, tout en maintenant des politiques destinées à leur limiter l'accès à l'emploi et à entraver leur autosuffisance. Des approches novatrices seront nécessaires pour résoudre la situation prolongée des réfugiés du Myanmar et élaborer des solutions globales.

Au Myanmar, le champ d'action des travailleurs humanitaires demeure restreint, en particulier en ce qui concerne l'accès aux populations touchées par les déplacements au sud-est du pays.

Au Bangladesh, les avancées dans la politique mise en œuvre par le Gouvernement n'ont pas suffi à résoudre la situation prolongée des réfugiés et leur dépendance persistante vis-à-vis de l'aide humanitaire, ni le sort de l'importante population non enregistrée vivant à l'extérieur des camps.

| Opérations |

Les programmes du HCR en **Malaisie**, au **Myanmar** et en **Thaïlande** sont présentés dans des chapitres séparés.

Au **Bangladesh**, le HCR poursuivra ses programmes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés originaires du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, ainsi que d'un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, l'Organisation s'efforcera



également d'améliorer la situation des 200 000 personnes non enregistrées relevant de sa compétence, ainsi que de promouvoir au niveau communautaire les possibilités d'emploi et d'autosuffisance pouvant profiter aux réfugiés et à la population d'accueil. L'objectif est d'améliorer à terme les perspectives de rapatriement librement consenti des réfugiés.

En **Indonésie**, en l'absence d'une législation et de procédures nationales, le HCR demeure le principal pourvoyeur de la protection et de l'assistance offertes aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. À ce titre, il assume la responsabilité de l'enregistrement, de la détermination du statut et de la recherche de solutions durables. L'Organisation continuera à plaider pour des solutions humanitaires en faveur des Irakiens et des Afghans présents dans le pays, ainsi qu'à promouvoir les droits et le bien-être de la population apatride. Dans la perspective de l'adhésion du pays aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, le HCR aidera les autorités locales à accroître leur capacité institutionnelle à gérer les questions liées aux réfugiés et à l'asile.

Au **Timor-Leste**, le HCR continuera à porter assistance à un petit nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés. Il aidera également le Gouvernement à accroître sa capacité d'asile en instaurant des mécanismes d'admission des réfugiés et en procédant à la détermination de leur statut dans le respect des normes internationales.

Au **Cambodge**, où le programme de rapatriement librement consenti des Montagnards devrait s'achever d'ici la fin 2009, le HCR recentrera son action sur l'amélioration de la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre et à gérer ses procédures d'asile et à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Au **Viet Nam**, tout en dispensant un soutien communautaire aux Montagnards rentrés du Cambodge ces dernières années, le HCR plaidera pour qu'une solution humanitaire et durable soit apportée aux réfugiés cambodgiens qui résident dans le pays sans statut juridique depuis les années 1970. Les récentes mesures prises par le Gouvernement pour réduire l'apatridie par le biais de la naturalisation des anciens réfugiés cambodgiens progressent, en particulier pour les résidents des camps qui bénéficiaient auparavant de l'assistance du HCR.

Aux **Philippines**, le HCR continuera d'appuyer le processus permettant aux réfugiés d'acquérir la citoyenneté. Parallèlement, il aidera les réfugiés à parvenir à l'autosuffisance. L'appui dispensé au Gouvernement visera à accroître sa capacité à remplir ses obligations en tant que signataire de la Convention de 1951 relative

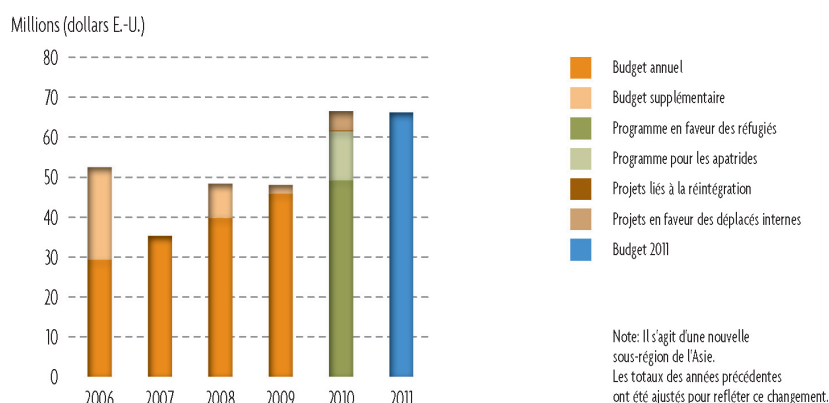
aux réfugiés. Sur la base de l'accord conclu avec les autorités, un mécanisme de transit d'urgence a été mis en place en 2009 pour accélérer le traitement des réinstallations ; il devrait poursuivre ses activités en 2010.

Le HCR a assumé la responsabilité du module de protection en réponse à la situation d'urgence causée par les typhons qui ont frappé les Philippines vers la fin de l'année 2009. L'Organisation apportera son appui aux autorités nationales afin d'assurer, par une coordination efficace, la protection des populations qui ont des besoins spécifiques. Les activités du HCR s'inscrivent dans l'intervention conjointe des Nations Unies, qui fera l'objet d'un appel distinct.

Informations financières

Depuis 2006, les besoins du HCR dans la sous-région ont fluctué en raison notamment du soutien dispensé aux victimes de catastrophes naturelles, qui s'est ajouté aux activités en cours auprès des populations relevant de sa compétence. Le budget 2010 est en hausse de 18,5 millions de dollars E.-U. par rapport à 2009. Sur l'ensemble du budget prévu pour l'Asie du Sud-Est en 2010, 74 pour cent sont alloués aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, 18 pour cent aux populations apatrides et 8 pour cent aux projets en faveur de la réintégration et des déplacés internes.

Budget pour l'Asie du Sud-Est en 2006 – 2011



Budget pour l'Asie du Sud-Est (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ ¹	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Bangladesh	6 310 669	8 135 150	49 593	0	0	8 184 743	8 185 000
Cambodge	886 306	618 397	25 312	0	0	643 709	570 000
Indonésie	3 506 388	4 930 984	278 412	0	0	5 209 396	5 243 600
Malaisie	6 725 882	13 995 373	108 841	0	0	14 104 215	14 039 700
Myanmar	10 637 428	0	11 379 044	0	4 804 783	16 183 827	16 233 300
Philippines	323 121	629 687	0	0	0	629 687	645 000
Thaïlande ²	18 661 010	20 523 091	240 858	0	0	20 763 949	20 700 000
Timor-Leste	296 244	339 890	0	0	0	339 890	340 000
Viet Nam	474 607	135 436	153 310	350 801	0	639 547	339 500
Activités régionales	333 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	48 154 655	49 308 008	12 235 370	350 801	4 804 783	66 698 962	66 296 100

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires au Myanmar d'un montant de 2 152 656 dollars E.-U.

² Inclut les activités régionales en Asie du Sud-Est.